

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI VINGT HUIT MARS DEUX MILLE VINGT DEUX

Présents : Mesdames Corinne DEJEAN,

Messieurs : Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD, Marcel FABRIS, Roger GHIRARDO, Gilbert GUILHEM, Daniel GRYCZA, Eric SOULA, Gérard SOUVERVILLE et Gérard ROUJAS.

Absents excusés : Mesdames Marianne LAUZERAL, Christiane DANGLA, Audrey LE GALES et Alexia RON.

Procurations : Marianne LAUZERAL donne procuration à Gérard SOUVERVILLE, Audrey LEGALES donne procuration à Daniel GRYCZA.

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann CLAUDIN

➤ **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 28 février 2022 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la Séance Ordinaire du Conseil Municipal du 28 février 2022.

Monsieur le Maire soumet donc le compte rendu au vote :

POUR	12
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce compte-rendu et prend la délibération.

➤ **Vote du Compte Administratif Communal 2021 :**

Monsieur le Maire quitte la séance

Monsieur Roger GHIRARDO, prend la présidence de la réunion et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif Communal 2021.

Il énonce les dépenses et recettes des deux sections.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	440 849,16	774 237,27
Recettes	412 695,90	736 205,67
Résultat de l'exercice 2021	(-) 28 153,26	(-) 38 031,60
Part affectée à l'investissement 2021	(-) 26 751,21	
Report de l'exercice 2020	166 349,21	69 983,93
Résultat de clôture exercice 2021	(+) 111 444,74	(+) 31 952,30

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021 et prend la délibération.

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2021 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roger GHIRARDO, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021,
Considérant que le dit compte est exact et conforme au compte de gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de trente et un mille neuf cent cinquante-deux euros et trente centimes, (31 952,30 €),
- un excédent de fonctionnement de cent-onze mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-quatorze centimes (111 444,74 €)

DECIDE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2021 :

- le montant de 111 444,74 euros, en recettes de fonctionnement, porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » ,
- le montant de 31 952,30 euros, en recettes d'investissement, porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement » ,

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces reports et prend la délibération.

➤ **Vote du Compte de Gestion Communal 2021 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal 2021;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part; le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du compte de gestion communal.

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021 et prend la délibération.

Monsieur le Maire réintègre la salle

➤ **Vote des Subventions attribuées pour l'exercice 2022 :**

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions décidées par la Commission des Finances et les soumet au vote :

Associations	Montant	Pour	Contre	Abstention
COMITE des FETES (fête locale)	8 000 €	12	0	0
ACCA.....	150 €	12	0	0
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 200 €	12	0	0
Ecole Peyssies : Voyage + Spectacle	2 400 €	12	0	0
Ecole Lafitte : Voyage	1 200 € max	12	0	0
FOYER RURAL.....	1 000 €	12	0	0
CROIX ROUGE.....	100 €	12	0	0
RESTO DU CŒUR.....	100 €	12	0	0
AMICALE POMPIERS.....	100 €	12	0	0
M.J.C.....	36 068 €	12	0	0

A l'unanimité le Conseil Municipal prend les délibérations successives.

➤ **Vote du BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Communal pour l'année 2021 proposé par la Commission des Finances, en donnant toutes les explications nécessaires, l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des trois taxes directes et en présentant les documents qui ont permis d'élaborer ce projet de budget.

Fonctionnement :	Dépenses	568 244,74 euros
	Recettes	568 244,74 euros

Investissement :	Dépenses	2 774 683,17 euros
	Recettes	2 774 683,17 euros

Le budget annuel 2022 sera donc de 3 342 927,91 euros

Au vue du budget principal 2021, des résultats 2020 et des travaux à mener, la Commission des Finances propose au conseil municipal une augmentation de 0,5 %,

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34,96%	35,14%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	101,04%	101,56%
Cotisation foncière des entreprises	29,68%	29,83%

La taxe d'habitation n'étant plus prise en compte, le montant estimé du produit de la fiscalité directe serait de 190 338 euros.

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote du budget primitif communal 2022 :

POUR	12
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif communal 2022, prend la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Budget Communal est adopté.

Monsieur le Maire quitte la séance

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2022 (suite)

➤ **Vote du Compte Administratif du site de la Cave 2021 :**

Monsieur Roger GHIRARDO, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du Site de la Cave 2020 (station-service).

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du Site de la Cave 2021 qui s'établit ainsi :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 755 €	0 €
Recettes	0 €	2 475 €
Résultat de l'exercice 2021	(-) 2 475 €	2 475 €
Report de l'exercice 2020	(-) 17 558,80 €	18 921,13 €
Résultat de clôture exercice 2021	(-) 20 033,80 €	21 396,13

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du Site de la Cave 2021.

➤ **Vote du Compte de Gestion du Site de la Cave 2021 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Site de la Cave de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Site de la Cave 2021;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part; le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du compte de gestion du Site de la Cave.

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du Site de la Cave 2021.

Monsieur le Maire réintègre la salle

➤ **Vente du terrain – Salon Coiffure :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Robert NABET, domicilié 1465, route de Saint Loubé à FORGUES (31370) se propose d'acquérir la parcelle B 1376p (ex parcelle B1376) au prix de 25 euros

TTC par mètre carré et sollicite un effort de la commune pour faciliter son implantation.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle référence B 1376p, d'une superficie de 545 m² à Monsieur Robert NABET. Cette parcelle est vendue bornée et équipée d'un compteur électrique.

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	11
ABSTENTION	1
CONTRE	0

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité de :

- vendre la parcelle B 1376p à Monsieur Robert NABET,
- vendre cette parcelle d'une surface de 545 m² au prix de 25 euros TTC (vingt-cinq euros TTC) par mètre carré, en l'état et équipé de l'alimentation électrique ;
- donner toute autorisation et pouvoir à Monsieur Marcel FABRIS, maire adjoint, pour signer tous documents afférents à cette vente.

➤ **Questions diverses :**

➤ *Forêt des naissances - Plantation d'arbres :*

Les 31 familles seront invitées pour le samedi 23 avril.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 16 mai 2022 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.
